

30 ANS



LE PARLEMENT EUROPÉEN,
LA CHUTE DU MUR DE BERLIN
ET LA RÉUNIFICATION ALLEMANDE

COUVERTURE:

*La foule rassemblée devant le Reichstag à Berlin
pour célébrer la réunification de l'Allemagne, 1990*

Conseil de l'UE

Union européenne

INTRODUCTION

Dans la nuit du 9 au 10 novembre 1989, s'ouvre dans une totale impréparation le Mur de Berlin en même temps que s'écroule le gouvernement communiste de la République démocratique allemande (RDA). La Guerre froide touche à sa fin ; une page capitale de l'histoire de l'Europe se tourne. Un mois plus tard, l'ouverture officielle de la porte de Brandebourg rétablit définitivement la libre circulation entre les deux Allemagnes. Dès le 3 octobre 1990, l'unification allemande est chose acquise. L'avenir de l'intégration européenne s'en trouve bouleversé. Face à ces événements

politiques et malgré la rapidité du processus, le Parlement européen joue pleinement son rôle et multiplie les interventions. Pendant plusieurs mois, il offre une tribune aux dirigeants européens chargés de préparer la réunification de l'Allemagne. Soucieux des conséquences politiques, économiques et institutionnelles de ce moment historique pour la Communauté européenne, les députés européens soutiennent la réunification allemande. Pour ce faire, ils multiplient les prises de position favorables à la démocratisation et au respect des droits de l'homme en Europe centrale et orientale.

1

LA CONSTRUCTION DU MUR DE BERLIN

Symbole de la division de l'Europe, le Mur de Berlin est construit en août 1961 par la RDA afin d'en diguer l'afflux hémorragique des habitants de Berlin-Est vers l'Ouest. Le « Mur de la honte », comme on le surnomme alors en Occident, doit isoler hermétiquement les deux parties de la ville. Conçu comme un dispositif militaire doté de miradors, de projecteurs et surmonté de barbelés, ce mur traduit matériellement l'incapacité des Occidentaux et des Soviétiques à régler la question de Berlin et à mettre fin à la Seconde Guerre mondiale par un traité de paix. La réaction de l'Assemblée parlementaire européenne ne se fait alors pas attendre.

Les 10 et 11 octobre 1961, la commission des Affaires politiques de l'Assemblée se réunit symboliquement à Berlin-Ouest. En effet, même s'ils n'ont pas les moyens d'intervenir

directement pour arrêter la construction du mur, les membres entendent témoigner de la solidarité de la Communauté européenne avec la population berlinoise. Le président Hans Furler fait sur place une déclaration sur la situation de Berlin qui est proclamée « symbole de l'Europe libre ». Une semaine plus tard, l'Assemblée consacre à l'affaire de Berlin un débat public en séance plénière. Lors de ce débat, tous les intervenants se montrent unanimes pour protester contre la construction du mur et dénoncer les atteintes à la liberté par le régime est-allemand.

Présent lors de ces débats en tant que président de la Commission de la Communauté économique européenne, Walter Hallstein apporte lui aussi son soutien aux efforts de l'Assemblée parlementaire européenne dans sa condamnation des événements survenus à Berlin-Est.



Des badauds assistent à la construction du Mur de Berlin, 1961
Archives fédérales allemandes, B 145
Bild-00329875/
photo: Klaus Lehnartz



Le Mur de Berlin en construction, 1961
Conseil de l'Europe



La construction du Mur de Berlin, 1961
Archives fédérales allemandes, B 145
Bild-00014172/
photo: Wolf





Un garde-barrière Est-allemand à travers le Mur de Berlin, 1961
Archives fédérales allemandes, B 145 Bild-00016558/photo: Klaus Lehnartz

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

COMITÉ DES PRÉSIDENTS

- Réunion du jeudi 21 septembre 1961 -

Copie de la lettre en date du 8 septembre 1961 adressée
par F. E. BATTISTA, Président de la Commission politique,

à M. Hans FURLER

Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne

(concernant la proposition de tenir une réunion de travail à Berlin)
et d'organiser un débat public sur la situation à Berlin)

Monsieur le Président,

La Commission politique a été saisie dans sa réunion d'aujourd'hui d'une proposition émanant de M. FRIEDENSBURG et tendant à tenir prochainement une réunion de travail de la Commission à Berlin.

La Commission que j'ai l'honneur de présider a estimé que la présence de la Commission politique pour une réunion de travail à Berlin peut constituer un acte de solidarité des représentants parlementaires des peuples réunis dans la Communauté Européenne envers la population de Berlin. Aussi a-t-elle accepté à l'unanimité la proposition de M. FRIEDENSBURG.

Dès lors, la Commission politique a l'honneur de demander, conformément à l'art. 2 du Règlement, votre autorisation pour que la Commission puisse tenir dans la première moitié du mois d'octobre une réunion d'un ou de deux jours à Berlin. La date de cette réunion serait fixée au cours de la prochaine réunion de la Commission prévue pour le 21 septembre.

D'autre part, la Commission politique a décidé de proposer au Comité des Présidents d'inscrire à l'ordre du jour de la session d'octobre un débat public sur les questions relatives à la situation actuelle de Berlin. Cette discussion s'inscrirait dans le cadre de la décision des Chefs d'Etat ou de Gouvernement, réunis le 18 juillet 1961, invitant l'Assemblée "à étendre aux domaines nouveaux le champ de ses délibérations".

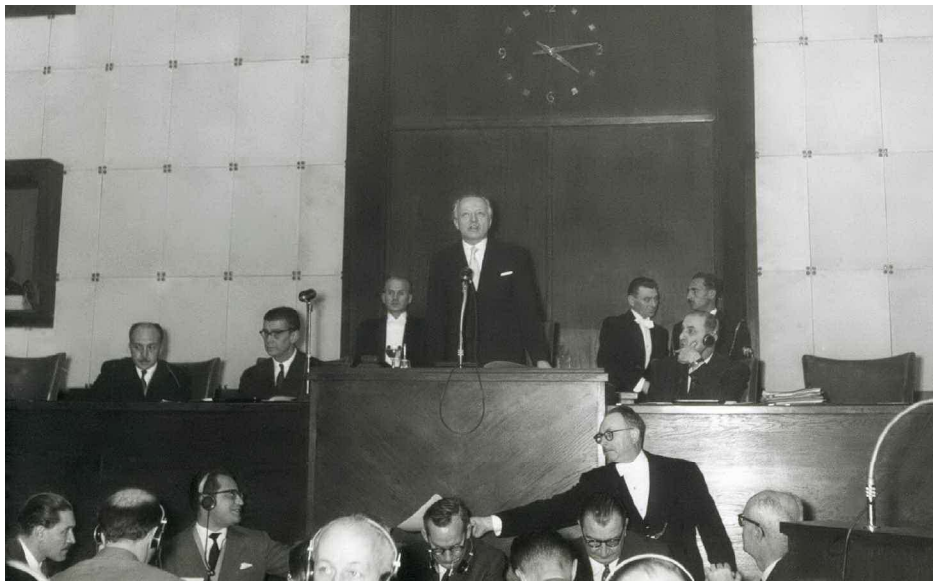
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

(s) Emilio BATTISTI

LPE 6162



*Walter Hallstein
s'exprimant
devant l'APE
Parlement européen
Union européenne*



*Hans Furler, Président
de l'Assemblée
parlementaire
européenne
Parlement européen
Union européenne*

2

LES RÉOLUTIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN SUR LA SITUATION DE L'ALLEMAGNE DIVISÉE PENDANT LA GUERRE FROIDE

À de multiples reprises au cours des années 1960 à 1980, le Parlement européen s'engage pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le monde, notamment dans les pays situés de l'autre côté du Rideau de fer. À travers des débats, des prises de position, des résolutions, des questions orales ou écrites posées par ses députés, des missions d'enquête, l'envoi de délégations ou des auditions publiques, le Parlement cherche à attirer l'attention de l'opinion publique et des médias sur ces enjeux.

Ainsi en octobre 1964, en vue de marquer l'anniversaire du soulèvement de la population de Berlin-Est et de la zone d'occupation soviétique contre « la servitude et la dictature », le président Jean Duviolsart n'hésite pas à manifester la sympathie que porte le Parlement à la destinée du peuple allemand. Et il le fait en ces termes : « Si les Allemands luttent pour le droit de disposer d'eux-mêmes et pour la réunification dans l'unité et la liberté, si beaucoup d'entre eux ont fait pour cela le sacrifice de leur vie, de notre côté nous ne cesserons jamais

dans notre travail de lutter pour instaurer dans le monde le régime de la liberté ».

La signature, en août 1975, de l'Acte final de la conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe nourrit aussi des prises de position du Parlement européen. Il rappelle les engagements pris en matière de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment en ce qui concerne les contacts entre les personnes et les réunions de famille séparées depuis la construction du Mur de Berlin. C'est ainsi qu'en 1977, directement sollicité par des citoyens est-allemands qui se voient systématiquement refuser la possibilité d'émigrer en République fédérale d'Allemagne (RFA) pour rejoindre des membres de leur famille, le Parlement européen entend insister auprès des autorités de la RDA pour qu'elles exécutent les obligations internationales contractées. La question des prisonniers politiques et l'adoption de lois répressives en RDA font elles aussi l'objet de plusieurs interpellations de la part des députés européens.

Bech

tique commune des transports, que la libéralisation, l'harmonisation et la formation des prix de transport.

Il est certain que la mise en œuvre de ces nouvelles réglementations, qui comportent des innovations fondamentales dans les domaines qu'elles concernent, ne se fera pas sans heurts et sans difficultés.

Nous recommandons, dès lors, à la Commission exécutive de suivre de très près les résultats de l'application des nouveaux règlements et de prévoir les mesures nécessaires qui s'imposent ultérieurement pour garantir le développement général de la politique commune des transports, suivant les conceptions fondamentales maintes fois précisées par notre Parlement.

(Applaudissements)

M. le Président. — Je remercie M. Bech d'avoir commenté si clairement son rapport.

Je voudrais maintenant suspendre la séance jusqu'à cet après-midi, 15 h. L'ordre du jour prévoit le vote de la proposition de résolution faisant suite au rapport de M. Nederhorst sur le douzième rapport général sur l'activité de la C.E.C.A. Ensuite, M. Chastenet, président de la Commission de l'Euratom, fera un exposé introduit sur le septième rapport général de la Commission de la C.E.E.A. sur l'activité de la Communauté. Après cet exposé, nous reprendrons la discussion des rapports de MM. Posthumus et Bech.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 13 h 10, est reprise à 15 h 5)

PRESIDENCE DE M. DUVIEUSART

M. le Président. — La séance est reprise.

4. Anniversaire du soulèvement de Berlin-Est

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, avant de passer à l'ordre du jour, je tiens à remercier nos collègues allemands de participer aujourd'hui à nos travaux. Comme vous le savez, le peuple allemand célèbre aujourd'hui l'anniversaire du soulèvement de la population de Berlin-Est et de la zone d'occupation soviétique contre la servitude et la dictature.

En cette journée qui commémore l'unité allemande et le droit du peuple allemand tout entier à l'autodétermination, les travaux auxquels nous nous livrons ici pour l'édification de l'Europe doivent refléter toute la sympathie que nous portons à la destinée du peuple allemand. Si les Allemands luttent pour le droit de disposer d'eux-mêmes et pour la réconciliation dans l'unité et la liberté, si beaucoup d'entre eux ont fait pour cela le sacrifice de leur vie, de notre côté, nous ne cesserons jamais dans notre travail de lutter pour instaurer dans le monde le régime de la liberté.

(Applaudissements)

5. Activité de la C.E.C.A. (suite)

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote sur la proposition de résolution présentée en conclusion du rapport de M. Nederhorst, établi en application de la résolution du 21 mars 1964, sur le douzième rapport général sur l'activité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (doc. 44).

Les deux premiers alinéas de la proposition de résolution ne sont pas contestés.

Je les mets aux voix.

Ces textes sont adoptés.

Je suis saisi d'un amendement n° 2, présenté par MM. Diehgans, van Hulst, Pére, Sanezo et De Bossio, au nom du groupe démocrate-chrétien (doc. 44/2).

Cet amendement tend à insérer avant le paragraphe 1 le texte suivant :

« approuve la politique suivie par la Haute Autorité, prend acte avec satisfaction que la Haute Autorité a repris avec une particulière énergie l'initiative dans le domaine politique pour la solution des problèmes de caractère communautaire et lui exprime sa confiance ; »

La parole est à M. Diehgans.

M. Diehgans. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai exposé hier en détail les raisons pour lesquelles j'estimais qu'il était nécessaire que nous commençons par donner notre approbation à l'activité de la Haute Autorité. Je vous prie de vouloir bien vous reporter à mes déclarations.

M. le Président. — La parole est à M. De Block.

M. De Block. — Monsieur le Président, je crois qu'il conviendrait de discuter en même temps que l'amendement n° 2 du groupe démocrate-chrétien, l'amendement n° 22 que j'ai contre-signé, qui porte sur la même matière et contient la même conclusion.

M. le Président. — Je suis saisi d'un amendement n° 2 qui s'insère avant le premier paragraphe. Je dois évidemment le soumettre au vote maintenant. S'il est adopté et si vous avez satisfaction sur le fond, vous vous en réjouirez peut-être quand vous amendement n° 22 sera appelé.

M. De Block. — Je ne me réjouirai pas, Monsieur le Président, parce que nous proposons un autre texte. Je serais alors dans une situation incompréhensible qu'une décision aura été prise dans que j'aie eu l'occasion de défendre mon amendement et je devrais m'incliner. Ce ne serait pas une bonne méthode de travail.

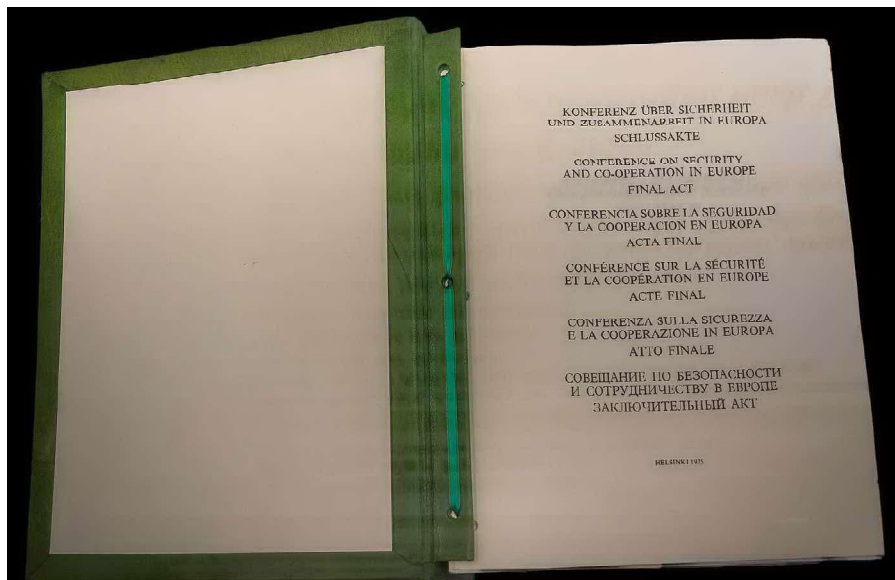
*Journal officiel des
Communautés
européennes. Discours
de Jean Duvieusart sur
la situation politique
en RDA, 1964*

Parlement européen
Union européenne



*Jean Duvieusart,
Président du Parlement
européen
Parlement européen
Union européenne*

Acte final de la
Conférence d'Helsinki,
1975
Wikipedia
CC BY-SA 4.0 ([https://
creativecommons.
org/licenses/by-
sa/4.0/](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))



Vue de l'hémicycle du
Parlement européen à
Strasbourg, 1960s
Parlement européen
Union européenne



PROPOSITION DE RÉSOLUTION

présentée par Sir Derek WALKER-SMITH
au nom de la commission juridique (1)

conformément à l'article 25 du règlement

sur la protection des droits de l'homme à
l'égard de citoyens de la République
démocratique allemande

(1) En sa réunion du 9 mai 1977, la commission juridique a adopté le présent projet de proposition de résolution par 8 voix contre 2 et 2 abstentions.

Résolument présentée : Sir Derek Walker-Smith,
président; MM. Ajello (suppléant M. Zagari),
Bangemann, Broekmans, Calwaert, Fletcher-Cooke,
Hoffman (suppléant Lord Ardwick), Kunz,
Lorzi (suppléant Lord Murray of Gravessend),
Schwahe (suppléant M. Schmidt) et Siegler-Schmidt.

PE 48.879

Edition en langue française

Résolution du PE sur la
situation des droits de
l'homme en RDA, 1977
Archives du PE/
EU.HAEU/PEO.
APP.R.1977//BO-
0107/77
Union européenne

QUESTION ÉCRITE N° 229/81

de M. Nohl
aux ministres des affaires étrangères des dix États
membres de la Communauté européenne se réunissant
dans le cadre de la coopération politique
(22 avril 1981)

Objet: Acte final d'Helsinki et République démocratique allemande (RDA) - Prisonniers politiques en RDA

1. Compte tenu du statut particulier dont bénéficie la RDA dans ses relations avec la Communauté et de son adhésion à l'acte final d'Helsinki, quelles mesures les ministres des affaires étrangères se réunissant dans le cadre de la coopération politique prendront-ils pour faire en sorte que la RDA respecte les obligations qui lui incombent en matière de droits de l'homme en vertu de l'acte final?

2. Quelles dispositions les ministres des affaires étrangères se réunissant dans le cadre de la coopération politique ont-ils prises à la conférence de Madrid, pour que soit abordé le problème que pose l'existence en RDA de 7 000 prisonniers politiques, détenus en violation flagrante de l'acte final et en vertu d'une constitution qui ne repose sur les principes de gouvernement d'un État civilisé?

Réponse
(13 juillet 1981)

En ce qui concerne l'attitude des Dix à l'égard du respect des droits de l'homme en République démocratique allemande, le président renvoie à la réponse donnée à des questions antérieures sur le respect des droits de l'homme dans les pays membres du pacte de Varsovie, en particulier à la question n° 1972/80 de l'honorable parlementaire M. André Dameaux (libéral - Belge) (1).

(1) JO n° C 103 du 6. 5. 1981, p. 16.

QUESTION ÉCRITE N° 230/81

de MM. Beyer de Ryke et Ebbelburg
au Conseil des Communautés européennes
(27 avril 1981)

Objet: Suite donnée à la résolution sur la protection du site de Tyr (Liban)

Le Parlement européen, en sa session du mois de septembre 1980 (1), a approuvé une résolution demandant la protection du site des vestiges historiques de la ville de Tyr (Liban), conformément à la résolution de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur le même sujet.

Quelle suite a été réservée au plan diplomatique par les gouvernements respectifs des pays de la Communauté à cette résolution?

(1) JO n° C 265 du 13. 10. 1980, p. 104.

Réponse

des ministres des affaires étrangères des dix États membres de la Communauté se réunissant dans le cadre de la coopération politique
(11 juillet 1981)

La question soulevée par l'honorable parlementaire a fait l'objet de discussion au sein de l'UNESCO, récemment pendant la vingt et deuxième conférence générale de cette organisation qui s'est tenue à Belgrade du 23 septembre au 28 octobre 1980. Au cours de cette conférence une résolution n° 4/13 sur la préservation du site archéologique de Tyr a été adoptée à l'unanimité.

Cette résolution a autorisé le directeur général de l'UNESCO à nommer un conseiller pour l'héritage culturel du site archéologique de Tyr et des environs, qui sera chargé de la tâche de faire rapport au directeur général sur la situation et d'assister toutes les parties concernées pour déterminer les mesures d'urgence à prendre pour protéger et préserver l'héritage culturel de toutes les civilisations concernées. Les dix pays membres de la Communauté sont d'avis qu'il est nécessaire d'initier et de soutenir les efforts du directeur général de l'UNESCO dans ce domaine.

Journal officiel des
Communautés
européennes, C 199/11
(6.8.1981)
Parlement européen
Union européenne

2 LES RÉSOLUTIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN

PARLEMENT EUROPÉEN

conformément à l'article 48 du Règlement

Pétition n° 6/77

de

Mme [REDACTED] M. [REDACTED] et
Mme [REDACTED]

Objet : Réunion des familles

Je m'appelle [REDACTED] et suis née à Freiberg, (Saxe), en République Démocratique Allemande. J'habite actuellement [REDACTED] en République Fédérale d'Allemagne, où j'ai émigré en 1972 avec mon mari, [REDACTED]. Ce dernier est mort inopinément et tragiquement le 6 avril 1977, à Hoek van Holland, en allant rendre visite à ma fille mariée, [REDACTED] qui habite en Grande-Bretagne.

Lors de notre émigration légale en Allemagne de l'Ouest, mon mari et moi-même étions à la retraite. J'ai aujourd'hui 66 ans et me ramène en ce moment d'une grave opération.

J'ai une autre fille, [REDACTED], qui a 30 ans et habite [REDACTED] en Allemagne de l'Est. Elle est malheureusement divorcée aux torts de son conjoint et a la garde légale de son jeune fils, [REDACTED]. Hormis son fils, elle est absolument seule en R.D.A.

A maintes reprises, mon mari et ma fille, [REDACTED], ont demandé que cette dernière et son fils, [REDACTED] puissent quitter la République démocratique pour pouvoir venir s'occuper de ses parents.

A la mort de mon mari, il y a un mois, tous nos efforts pour permettre à ma fille d'assister aux funérailles de son père sont restés vains.

A la Conférence d'Helsinki, en 1975, la République démocratique allemande a signé l'accord sur les droits de l'homme, mais elle ne respecte toujours pas la liberté de mouvement des personnes.

C'est pourquoi je vous demande instamment, d'exercer une influence sur le gouvernement est-allemand en ces moments difficiles.

Je vous remercie à l'avance de toute aide que vous pourriez nous apporter.

Luxembourg, le 10 mai 1977

FR 49.136

ANNEXE I

Lettre de M. Alfred BERTRAND, Président de la commission politique, à M. Emilio COLOMBO, Président du Parlement Européen, en date du 4 novembre 1977

Monsieur le Président,

La commission politique, lors de sa réunion du 2 novembre dernier a eu un échange de vues sur la proposition de résolution présentée par Sir Derek Walker Smith, au nom de la commission juridique (doc. 107/77), sur la protection des droits de l'Homme à l'égard de citoyens de la République Démocratique allemande, qui lui avait été renvoyée par la séance du Parlement européen.

A cette occasion, la commission politique a constaté que plusieurs pétitions ainsi que des lettres de même nature sont parvenues au Parlement et traitent du rassemblement des familles et de la libre circulation des personnes pour les citoyens des pays de l'Est.

Tous ces problèmes sont actuellement examinés par la Conférence de Belgrade appelée à faire le point sur l'application de l'Acte Final d'Helsinki en matière de sécurité et de coopération en Europe.

Par ailleurs, la commission politique, en raison de l'importance extrême du problème et de son urgence, a souhaité unanimement que le Président du Parlement Européen, dans l'esprit de l'art. 48, par. 4 du règlement, adresse toutes ces pétitions au Conseil ainsi qu'aux Ministres des Affaires Etrangères réunis dans le cadre de la coopération politique, leur demandant d'en tenir compte lors des travaux de la conférence de Belgrade.

La commission politique soumettra sous peu un rapport au Parlement européen traitant du problème général de la protection des droits de l'Homme à l'égard des citoyens des pays de l'Est et présentant des propositions de procédure sur la suite à donner aux pétitions de plus en plus nombreuses parvenues au Parlement concernant cette question.

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma très haute considération.

(s) Alfred BERTRAND

Annexe

- 1 -

PE 51 169/Ann. I

3

LA CHUTE DU MUR DE BERLIN

Dans la nuit du 9 au 10 novembre 1989, la chute du Mur de Berlin symbolise pour le monde entier la fin d'une époque. Pour les Allemands, c'est la très longue période d'après-guerre qui s'achève. Après vingt-huit années de séparation forcée, familles et amis se retrouvent enfin. Même si la soudaineté de l'événement prend tout le monde de court, cela fait déjà plusieurs mois que les citoyens de la RDA manifestent dans les rues pour réclamer des changements politiques et économiques. Opposé aux réformes de glasnost et de perestroïka lancées depuis quelques années en Union soviétique et incapable de freiner le nouvel exode de sa population vers l'Ouest, le gouvernement est-allemand ne tient déjà plus qu'à un fil.

Le 9 novembre, en début de soirée, le porte-parole du régime surprend les journalistes en déclarant de façon confuse que les citoyens de la RDA peuvent désormais quitter le pays par n'importe quel poste-frontière et sans autorisation particulière. Aussitôt relayée par les médias occidentaux, cette annonce provoque un effet immédiat : des milliers de citoyens de Berlin-Est se pressent aux postes-frontières. Débordés et dépourvus d'instructions claires, les gardes-frontières lèvent les barrières. Pour la première fois depuis près de trente ans, les Berlinois de l'Est peuvent se rendre librement de l'autre côté du mur. Le Rideau de fer s'effondre ; l'Histoire est en marche.





*Manifestations
pacifiques à Leipzig,
1989*
Conseil de l'UE
Union européenne



*La population de
Berlin-Est en joie après
la chute du Mur de
Berlin, 1989*
Commission
européenne
Union européenne





◀ Des citoyens Est-allemands applaudis par des habitants de la RFA lors de leur passage vers Berlin-Ouest, 1989
Commission européenne
Union européenne

Des gardes-frontières Est-allemands assistent impassibles à l'ouverture du Mur de Berlin, 1989
Commission européenne
Union européenne





▲
*Des policiers
 Est-allemands
 impassibles face à la
 foule par-delà le Mur
 de Berlin, 1989*
 Commission
 européenne
 Union européenne



*Un homme (portant
 son bébé sur le dos)
 tente d'enlever un
 morceau du Mur de
 Berlin, 1989*
 Commission
 européenne
 Union européenne ▶

4

HELMUT KOHL ET FRANÇOIS MITTERRAND S'EXPRIMENT DEVANT LE PARLEMENT EUROPÉEN

Désireux de saluer la marche en avant de la liberté en Europe et de commenter la chute du Mur de Berlin et ses répercussions géopolitiques, le président du Parlement européen Enrique Barón Crespo invite simultanément le chancelier allemand Helmut Kohl et le président français François Mitterrand, alors président en exercice du Conseil européen, à venir s'exprimer à Strasbourg devant les députés européens.

Le 22 novembre 1989, en présence du président de la Commission européenne Jacques Delors, Helmut Kohl et François Mitterrand exposent à Strasbourg leur vision des événements survenus récemment à Berlin et à l'Est de l'Europe. Le moment est historique et chargé d'émotion. Tous deux réaffirment la volonté des chefs d'État ou de gouvernement des Douze de soutenir le mouvement de réformes démocratiques dans

cette partie de l'Europe. Convaincus que les succès de la Communauté européenne ont servi de référence et de stimulant aux événements récemment survenus en Europe centrale et orientale, ils insistent sur la nécessité, pour la Communauté, de renforcer ses structures internes et de dégager de nouveaux moyens pour pouvoir s'élargir. À vrai dire, le Parlement européen est la première institution communautaire à évoquer ouvertement une possible réunification allemande et la perspective d'une adhésion des pays d'Europe centrale et orientale à la Communauté européenne. Les implications en matière de politique étrangère et de sécurité, notamment en ce qui concerne les frontières orientales de l'Allemagne, ne sont pas négligées pour autant.

MITTERRAND

mobilize the bodies capable of carrying out this task until an institution is set up.

In a similar vein, thinking about the sort of things we have all heard, I remember a conversation I had with Mr Gorbachev. I do not usually confide the contents of private conversations at meetings of this kind, but it is something that has been said so often that I feel I can repeat it. I remember the day he said to me: 'what we need most is to train our managers'. How many other countries have we heard say that? We need to train bosses — it seems that the men and women called on to run these countries are no longer able to do so because they have not been trained for it, they were trained for something else. They have not been able to adapt to the new forms of management. That, after all, is our job: let us do it, without attaching conditions.

Let us draw up a plan for the training of managers in all these countries, just as we have decided to open up to the East European countries the programmes which the Community already has for education and training. One day we may see — and I am giving my imagination free rein — a Hungarian student doing an Oxford doctorate under the Erasmus programme, a student from Leipzig following a training course in a Dutch or Italian, or indeed French firm under the Comett programme. We could see a teacher of French from Warsaw perfecting his knowledge of the language under the Lingua programme. I don't think I need to go on, you get the idea. These programmes are not exclusive. We have already taken our activities way beyond the Community framework in a number of areas, especially that of technology, and we shall continue to do so.

Other suggestions have also been made, such as allowing certain East European countries to have access to the Council of Europe and GATT, initially as observers. Each of these suggestions will of course be examined in the appropriate forum and by the appropriate procedures, to use the language of our administrators. We shall see what the appropriate procedures are when the European Council meets on 8 and 9 December and takes up the matter. I hope that there will not be any going back over the issues, or at least if there is that it will be in order to do more and to do it better.

Has the Community lived up to the expectations of those who have placed their faith in it? Has it really responded to the anguished appeal of Mr Mazowiecki that there should no longer be a Europe of the poor and a Europe of the rich? Has it lived up to your own expectations, the expectations of you who have put forward projects on many occasions? Has the Community met the aspirations of those men and women of Europe who want it to make its voice heard in all world affairs and to confirm its place as a protagonist in a new European balance and as one of the fundamental protagonists in human life on this planet.

We can never go far enough or quickly enough. Swiftness of action does not mean lack of thought. But it must be said — and here I am preaching to the

converted, since you remind us of it often enough, and I hope that the message will spread beyond these walls — none of this will come about if we are unable in the next few days, among ourselves, within the Community, to agree on the fundamental projects which will endow our Europe with the instruments of an economic and monetary policy, the instruments of a social policy, of an environmental policy. It will not come about if we do not complete the internal market according to the pace and timetable we have already decided on.

(Applause)

This is what we are going to turn our hands to now. This is what we shall be looking at and these are the questions which I shall be asking in Strasbourg in a few days' time. Everyone will have to respond. And, while I am on the point, I am sure that within the minds of each of us, as responsible people, light will dawn, not a blinding light but one which will illuminate the whole horizon: from what we are able to do among ourselves and for ourselves will flow the things which will seem valuable, worthwhile and lasting for others. In short, we hold in our hands much more than our own fate. We can now show the way, without pretension, without any wish to dominate, without the feeling of fulfilling some authoritarian role, but out of a profound desire for democracy, as demonstrated time and again by each of our countries. We want the way in which the Community decides on its action to serve as an example for the countries of the East who are on the move, searching for something, suffering, hoping, an example to those millions who dream, like us, that one day Europe will be Europe.

This then, ladies and gentlemen, is what I expect of the European Council in Strasbourg. You are aware of what is at stake, I have no need to tell you how important it is, I am speaking to an assembly in which the vast majority is already convinced that this is the path we should follow, that this is where our duty lies; we must embark on the venture together.

(Loud applause)

PRESIDENT. — Thank you, Mr President-in-Office of the Council.

I now call on the Chancellor of the Federal Republic of Germany, Mr Helmut Kohl.

(Applause)

KOHL, member of the European Council. — (DE) Mr President of the European Parliament, Mr President of the French Republic, ladies and gentlemen, each of us senses that what is now happening in Europe — and especially Central, Eastern and South-Eastern Europe — is of historical importance. I thank you, Mr President, and the House very sincerely for this opportunity to explain the position of the Government of the Federal Republic of Germany at this time.

President Mitterrand has just described and explained the conclusions reached at the special summit meeting

KOHL

of the Heads of State and Government of the European Community held in Paris last Saturday. I should like to thank President Mitterrand once again for giving us the opportunity to have a detailed exchange of views on current events, which are of interest to us all, and to pave the way for the decisions that now need to be taken, and to do so before — and I want to stress this — before the summit meeting between the Presidents of the USA and the Soviet Union and before the regular European Council meeting to be held here in Strasbourg in a few days' time, on 8 and 9 December.

We are all witnesses to radical changes in Europe. In the West of Europe the Member States of the Community are actively preparing for the challenge of the 21st century.

The large European internal market, which we together intend to complete on 31 December 1992, will make Western Europe the world's largest economic area with over 320 million inhabitants.

In addition, we are already making preparations for the further development of the European Community beyond this date, with Political Union as our goal. For the Federal Government this large market is an important, but intermediate stage. What we want is the political unification of Europe.

(Applause)

The steps that must now be taken — giving substance to the social dimension of the internal market so that the many millions of workers and their representatives in the trade unions feel enthusiastic about this Europe not only in their minds but also in their hearts, and taking the decisions needed if there is to be an Economic and Monetary Union — are important milestones on this road. In short, development in the European Community must continue.

At the same time, the political, economic and social systems of more and more countries in the East of our continent are undergoing fundamental change at breathtaking speed. One of the main factors that has triggered this development has been the policy of perestroika initiated by General Secretary Gorbachev. He deserves our respect for this.

(Applause)

I share his view that the success of the reforms in the Soviet Union are of fundamental importance for overall development in Europe. The same is true — and we should not forget this in this debate — of the need for further progress with disarmament and arms control. It is crucial that the negotiations in Vienna succeed.

In Hungary and Poland — and now in the GDR — it has been the people themselves who have cleared the way for radical reforms. The same will be true — we all hope — of Bulgaria and, in the near future, Romania. As everyone knows, the process is already under way in Czechoslovakia. The pictures from Prague arouse in us

heart-felt sympathy and hope for the people of Czechoslovakia.

(Applause)

For the first time since the end of the Second World War there is thus legitimate hope that the East-West conflict will be overcome, that there will be lasting stability and freedom for all throughout Europe. I realize, of course, that this is only the beginning of the process, and none of us must underestimate or overlook the risk of failure and the dangers that may entail.

At this time of hope I should also like to warn against ignoring the facts and giving way to visions and illusions, but — and this gives us hope — there is now a genuine prospect of change throughout Europe, a genuine prospect of a peaceful European order, of a Europe of freedom, human rights and self-determination.

It has been the renewed dynamism of the process of European unification in recent years that has given the processes of reform in the countries of Central, Eastern and South-Eastern Europe such strong encouragement. We would therefore be making a bad mistake and completely misjudging the situation if we were to deprive this process of European unification of its momentum at this of all times.

(Applause)

From many of the talks I have had and from much of the information I receive I know that the aura and appeal of the European Community have the people throughout Europe under its spell. We therefore have a common interest and a joint responsibility in Europe for ensuring that these processes of reform make progress and succeed.

The European Community and all its Member States must play their part in this with wisdom and discernment, with imagination and flexibility and also with willingness to participate in a vigorous, far-sighted programme of cooperation. Let us help together for the simple reason that what is at stake is Europe, our Europe. And Europe — I will say again at this time — happens to be more than the Europe of the Twelve of the European Community. It is not only London, Rome, The Hague, Dublin and Paris that belong to Europe, but Warsaw, Budapest, Prague and Sofia and, of course, Berlin, Leipzig and Dresden as well.

(Applause)

The events in Central, Eastern and South-Eastern Europe in particular make it more than clear to us all how the Single European Act points the way: it tells us to establish a common foreign policy and then to implement it. If we act in solidarity with these countries, we shall be on the right road.

On the other hand, there would be little comprehension in these countries if we failed to make significant progress towards economic and political integration in our European Community. Let all those who have doubts about the position of the Federal Republic of

KOHLE

Germany take note: the Federal German Government stands by the Single Act and its goals in every respect. It is a staunch supporter of the completion of the European Union. We see no alternative to the continuation and strengthening of the process of European unification.

Our position is clear, and no one has the right to question it. Given the history of this century — and only ten years separate us from the beginning of the 21st — we Germans are aware of our special mission and, speaking personally, of our European vocation.

The historic events of the last few weeks and months in Poland, Hungary and recently the GDR and especially Berlin have changed the face of Europe and, with it, the face of Germany.

This was also particularly noticeable during my visit to the People's Republic of Poland from 9 to 14 November. Our relationship with Poland and the developments in the GDR are very closely linked. If Poland and Hungary — along with the Soviet Union — had not gone ahead with radical political, economic and social reforms, current developments in the GDR would have been impossible.

(Applause)

It is equally true to say that, if the reforms in Poland and Hungary do not succeed, the opportunities for change elsewhere, not least in the GDR, will be at risk. These reforms must not fail. Their success is in the interests of the whole of Europe.

Those who now refuse to have any part of this are betraying Europe and the cause of freedom for all Europeans.

(Applause from the centre)

For this very reason my main message to all Poles was: 'You are not alone as you go down this difficult road, which will require hard work and sacrifices. You can rely on your friends in the West.' I should also like to pass this message on to the European Parliament.

(Applause)

Now is the time for European solidarity. We all owe our European neighbours in these countries, where decades of mismanagement have robbed the people of the fruits of their labour, the solidarity they need. I have aid and an offer of wide-ranging cooperation with Poland. We have also given this careful thought in the Federal Government. We have taken our decision conscious of our national and European responsibility. With a view to sharing the burden within the western community, we are thus making a substantial contribution to the tasks Europe faces in the future.

During my visit to Warsaw to Warsaw Prime Minister Mazowiecki and I referred to the trade and cooperation agreement recently signed by the Community and Poland as forming an important basis for future cooperation. All the various opportunities this provides

must be seized and — again as proof of our solidarity — access for Polish goods to the European market further improved. But we must not content ourselves with this initial success. It is now essential that the European Community approach these countries with an open mind, all the countries that have actually made a start on radical political, economic and social restructuring.

We intend and have a duty to support these reforms with a wide-ranging programme of cooperation and, in this, to join with the appropriate international bodies, like the International Monetary Fund and the Paris Club. We want to give the trade and cooperation agreement more substance and, on this basis, to achieve even closer cooperation in the medium and long term.

As I see it, this is especially true of Hungary. In the often tragic history of our continent there can be no doubt that no two countries have lived in peace and harmony as long as Germany and Hungary. From their long joint history has sprung firm friendship, which has proved its worth in recent times.

I would remind you of the Hungarian Government's exemplary policy towards minorities, which enables Hungarian Germans to retain their language, culture and traditions in their hereditary home instead of seeking salvation in emigration.

I would also remind the European Parliament of the courageous step taken by Hungary in removing the Iron Curtain, in opening its frontiers, and this not only for its own citizens but for the Germans too.

(Applause)

We all remember the pictures we have seen this summer. They have moved people in Germany and in Europe, and we will not forget them. In the process of political and social reform Hungary and Poland are pressing ahead towards a system of government and a social order based on the principle of liberty like no other country in the Warsaw Pact.

Radical economic reforms have been launched, with a market economy and private initiative as their goals. We can only welcome this. But these reforms require painful adjustment processes in Hungary, and these processes take time. In these difficult times western aid is essential.

For Hungary too this means closer cooperation with the European Community, an early conclusion of the negotiations with the International Monetary Fund and other western bodies and not least bilateral aid from the western partner countries. We have done what we can in this respect: since the autumn of 1987 the Federal Republic of Germany has made over DM 2bn available to Hungary. I would very much welcome it if the other countries of Europe provided Hungary with substantial aid.

Last Sunday Hungary's Prime Minister, Nemeth, made it very clear to me in a personal conversation that in the next few months in particular it will be essential for this country and, I suspect, for other CMEA countries to

KOHLE

avoid bottlenecks in energy supplies and to remain solvent. What he especially underlined was that western aid must be seen to be very closely linked to the undisturbed continuation of the political reforms in his country.

The spring of 1990 will see the first really free parliamentary elections to be held in Hungary since 1945.

In the build-up to these elections the aim must be to maintain and strengthen the commitment of all citizens to the Hungarian reforms. Last week Hungary applied for full membership of the Council of Europe. We should all give this application our full support.

(Applause)

Let me repeat what I have just said about Poland: the success of this process of reform is in our interests, in the interests of the whole of Europe. I therefore take this opportunity to reiterate the appeal I made at the Elysée Palace last Saturday: let us join together in helping Poland and Hungary, let us join together in helping the countries of Central, Eastern and South-eastern Europe which have initiated genuine political and economic reforms. Let us join together in helping them as they progress towards democracy — at national level, at European level and in the international organizations.

But we are all under an obligation to ensure that the fine words uttered by so many are followed by many good deeds. One thing must be made clear at this juncture: the world economic summit last summer made the Commission responsible for coordinating aid to Poland and Hungary. Let us help the Commission and its President, Jacques Delors, to perform this important task. National egoism is particularly out of place in the present situation.

Mr President, ladies and gentlemen, I therefore appeal to you: go on giving all these political developments the necessary support, along with all the Members of the national parliaments.

People not only in Germany but throughout Europe and the world have been held spellbound by the dramatic events in the GDR. Since the night of 9/10 November the situation in Germany — in the heart of Europe — has changed fundamentally. The yearning of Germans in East Berlin and in the GDR for freedom has resulted in the Wall and the barbed wire being breached peacefully. After almost three decades of division the people of Germany have been celebrating the fact that they can meet again, that they belong together and that they are one nation.

We have been able to witness on our television screens and in person moving scenes of human happiness and joy, fraternity and active compassion. These pictures have made it clear that the Germans who are now at last coming together in a spirit of freedom will never be a threat and are in fact a gain for the unity of Europe.

(Applause)

The events in the GDR are also a factor in this unity. The division of Germany has always been a visible and particularly painful manifestation of the division of Europe. Conversely, Germany will be completely united only if progress is made towards the unification of our old continent. Policy on Germany and policy on Europe are completely inseparable. They are two sides of the same coin.

(Applause)

Like no other city, Berlin, this European metropolis in Germany, has become the symbol of Germany's division and so of Europe's division. The whole world saw the Wall as an inhuman frontier, separating the Europe of freedom and the Europe of dictatorship — and, therefore, people who belong together.

Today we look towards Berlin with hope. We feel joy and satisfaction in the knowledge that the peaceful strength of freedom can overcome frontiers and unite families and friends, compatriots. This is also a sign for the future, because we are banking on this strength in our vision of a peaceful European order. Wherever frontiers can be crossed without hindrance, ideas and opinions can be freely exchanged and people can meet, distrust and enmity are bound to be overcome in the end.

The best guarantee of lasting and secure peace in Europe is and remains the freedom of the people.

This is a conviction that constantly inspired the founding fathers of European unification — Robert Schuman and Jean Monnet, Alcide de Gasperi and Konrad Adenauer. They knew what is all too often forgotten today: the construction of United Europe is above all else an act of peace. And it is something we must do together.

(Applause)

The citizens of the free part of our continent — and especially the younger generation — take it for granted today that they can cross frontiers in freedom and meet friends. We want this to be taken for granted throughout Europe. Here again, Berlin becomes a symbol — a symbol of hope for a future that unites all Europeans and all Germans in peace and freedom.

In its Convention on the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms of 4 November 1950 the Council of Europe laid the foundations for a joint future of this kind — or, if you like, drew up the absolutely essential house rules for a 'common European house', to introduce this image. The preamble of the Convention refers to the common 'heritage of intellectual assets, political traditions, respect for freedom and the supremacy of the law'.

That above all is what the Germans in the GDR now want. Happy as we are about the newly gained freedom of movement in the GDR, we must not forget that this is only the beginning. The goal is still a long way off. The people of the GDR now want freedom in every sphere of their lives. They want freedom of speech and inform-

KOHL

ation and a free press that obeys only the rules of journalistic responsibility in the information it provides and the comments it makes, not the instructions handed down by some party headquarters. They want really free trade unions representing the interests of the workers not of the State or a party. They want the right to form really independent, free parties, and in particular they want free, equal and secret elections as an expression of the genuine, real sovereignty of the people.

The statement made by the GDR's new head of government, Hans Modrow, includes a number of items that point in the right direction. What is now crucial is how these announcements are put into practice. The reforms must continue and be made irreversible — anything else, I can tell you now, will be unacceptable to the people of the GDR.

(Applause from the centre)

This also means that the Socialist Unity Party must give up its claim to have the sole right to govern the country and that its monopoly on power must be removed from the GDR's constitution. The right of all Germans to self-determination has not been respected. Germans in the GDR have this right just as Germans in the Federal Republic do. Freedom was, in and remains the crux of the German question. Above all, this means that the people of the GDR must be able to decide for themselves which way they intend to go. They do not need to be told by anyone else.

(Applause from the centre and left)

They know themselves what they want, as anyone can see. This is true of the question of the unity of the nation and of reunification. Everyone — in Europe and in the Federal Republic of Germany — must respect whatever decision the people in the GDR may freely take. This does not relieve us of the obligation to make it clear what we in the Federal Republic of Germany want. The Federal Government holds fast to the goal once formulated by Konrad Adenauer: *in a free and united Europe a free and united Germany*.

The Basic Law, our constitution, commits us to both. It calls on the German people 'to achieve in free self-determination the unity and freedom of Germany', and it testifies to the will of the German people 'to serve the peace of the world ... in a united Europe'. The two belong together and must be understood not as contradictory but as a joint mandate for the future of the Germans.

Freedom, human rights and self-determination remain crucial building blocks in the architecture of a pan-European peaceful order. What are now needed are perceptiveness, reason and political imagination. The people of the GDR are particularly dependent on our help. Like the Poles and Hungarians, they need our support. A decisive question in this connection will be how far fundamental political, social and economic change can be achieved.

I should like to repeat something I said before the German *Bundestag* a few days ago: 'If such change is now set in motion as a binding and — of necessity — irreversible process, the Federal Government will be prepared to create a completely new type of aid and cooperation — especially one that is of immediate benefit to the people.'

I discussed this with the Chairman of the GDR's Council of State on the telephone. On my behalf Federal Minister Seiters has had initial discussions on these subjects in East Berlin in the last few days, and I intend to go to the GDR myself soon to have talks with the people in charge there.

It is not only the Germans who have a responsibility to support change in the GDR. It is a task, and I must emphasize this, with a pan-European dimension, because what is now happening will have a very profound effect on overall developments in Europe — to keep to the architectural metaphor: the statics of Europe.

Please accept that we are aware of our special responsibility — in this as in other connections — as a partner of our European friends and our European neighbours. This is a challenge for all Europeans and for the Community too, of course. I see it as an important step that the Commission is shortly to receive a mandate to negotiate a trade agreement between the Community and the GDR and that Commissioner Andriessen will be starting the discussions in early December.

Last Saturday the Community's Heads of State and Government particularly welcomed the developments in Germany. Above all, they expressed admiration for the calm and peaceful way in which the people of the GDR are demanding freedom. They supported the efforts of the people of the GDR to gain freedom. I am very grateful for this attitude and for these statements. We know that we cannot solve our problems alone. Germany's problems can only be solved under a European roof. This is true of us in the Federal Republic of Germany, and it is, of course, true of the Germans in the GDR. What is at stake is their freedom and the freedom of the Poles and the Hungarians and the future of the people in the Soviet Union, the future of the Czechs and Slovaks, the Bulgarians and the Romanians.

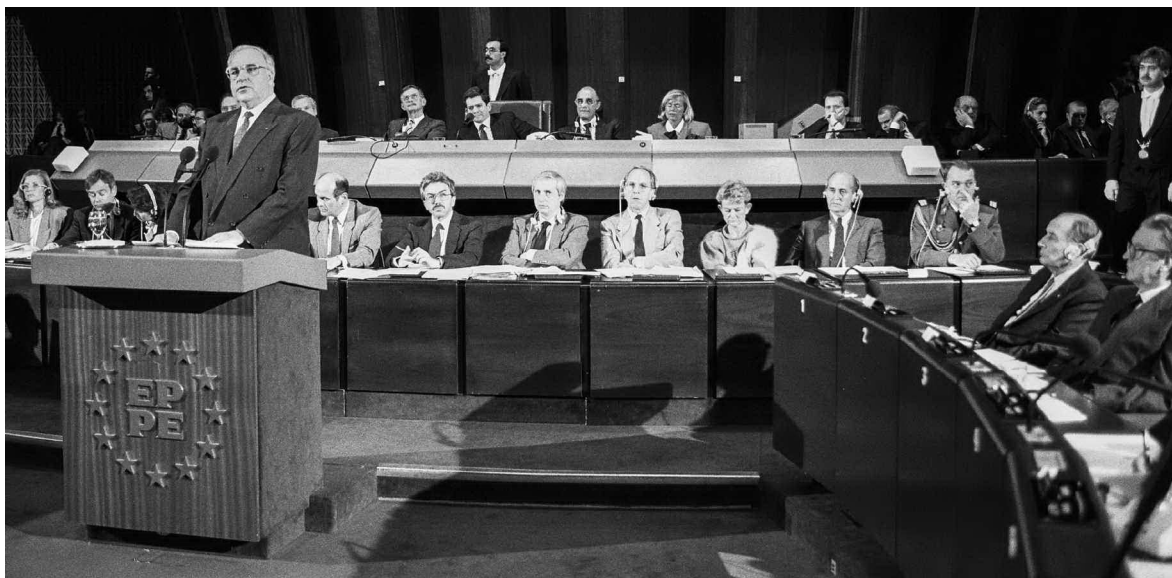
What is at stake is the freedom of *one* Europe. What is at stake is a future in joint freedom for all Germans and for all Europeans. Let us join together in this spirit and work for a just and lasting peaceful order for the whole of Europe. The Federal Republic of Germany is prepared to make its contribution to this major task.

(Loud and sustained applause)

PRESIDENT. — Thank you, Chancellor Kohl.

COT (S). — (FR) Mr President, confronted with the momentous events unfolding before our eyes to the East. What did the President-in-Office of the European Council do? He invited his colleagues to a special meeting in Paris in order to adopt emergency measures,

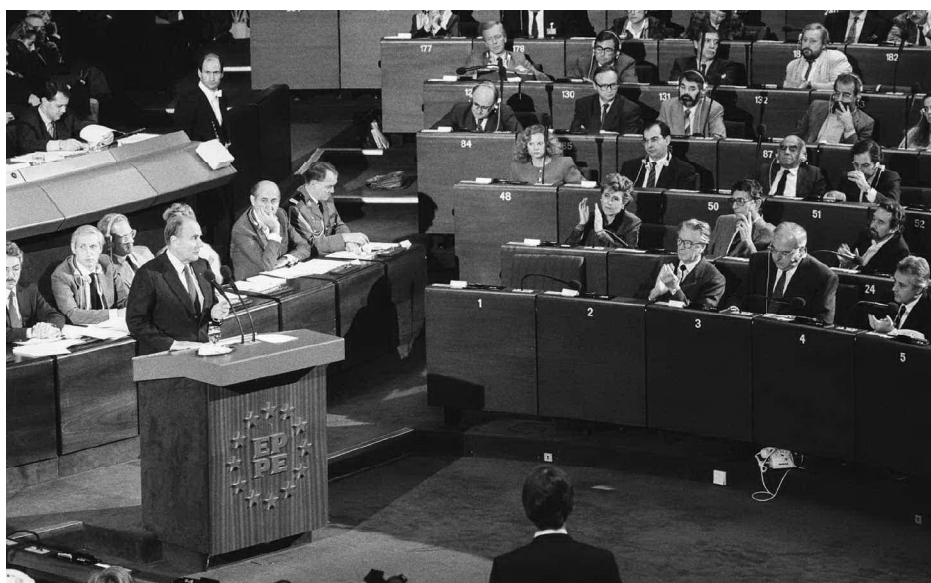
*Journal officiel des
Communautés
européennes.
Extraits de débats au
Parlement européen
(22.11.1989)
Parlement européen
Union européenne*



▲
Discours d'Helmut Kohl devant le PE, 1990
 Parlement européen
 Union européenne



Helmut Kohl, François Mitterrand avec Enrique Barón Crespo au PE, 1990
 Parlement européen
 Union européenne



Discours de François Mitterrand devant le PE, 1990
 Parlement européen
 Union européenne

5

LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION DES PEUPLES

Dès le 16 novembre 1989, le Bureau élargi du Parlement européen, réuni en session extraordinaire à Bruxelles, exprime sa joie à la suite des événements et de l'ouverture du Mur de Berlin et ce, non sans rappeler au passage l'attachement de l'Assemblée à l'autodétermination des peuples et à la démocratie.

Une semaine plus tard, les députés européens adoptent une résolution demandant « le droit à l'autodétermination » pour les citoyens de la RDA, « y compris la possibilité de faire partie d'une Allemagne unifiée dans une Europe unie ». Le 9 février 1990, le président Barón Crespo se rend à Berlin-Est où il rencontre plusieurs dirigeants des mouvements démocratiques. Il saisit aussi l'occasion pour rappeler à tous ses interlocuteurs que, pour le Parlement européen, l'avenir de l'Allemagne doit être traité dans le contexte de la mise en place d'une Union européenne et d'une structure garantissant la paix et la liberté dans toute l'Europe. Une semaine plus tard, le Parlement adopte une nouvelle résolution qui reconnaît le droit de tous les Allemands à vivre au sein d'un même État. Plus tard, les députés européens salueront également le fait qu'en mars 1990, lors des premières élections démocratiques organisées en RDA, ce sont les partis politiques favorables à l'unification de l'Allemagne qui l'ont emporté.

Le 16 mai 1990, c'est la tribune du Parlement européen que choisissent le chancelier Helmut Kohl et Lothar de Maizière, premier responsable de la RDA à avoir été élu démocratiquement, pour exposer ensemble leur vision de l'avenir de leur pays et de l'Europe.

Pour Lothar de Maizière, l'événement a valeur historique : « En cet instant où, en ma qualité de Premier ministre du premier gouvernement démocratique de RDA, je puis m'adresser à vous, une émotion m'étreint le cœur » dit-il. Avant de poursuivre : « Notre rencontre d'aujourd'hui, c'est à ces Allemands de l'Est qui ont commencé à prendre leur destin en mains à l'automne 1989 que nous la devons. Par des voies pacifiques, ils ont arraché leurs droits, en tant qu'êtres humains, à la démocratie, à la liberté, à l'autodétermination, au respect de la dignité de chacun ». Face aux députés européens, le chancelier Kohl s'attache surtout à rassurer sur les possibles répercussions de l'unification de l'Allemagne sur le fonctionnement des institutions de la Communauté européenne : « Le gouvernement fédéral a toujours veillé à ce que le processus d'unification allemande s'inscrive dans un cadre européen stable. Je me suis fixé pour tâche de faire avancer les processus d'unification européenne et allemande en les faisant concorder le plus possible et, autant que faire se peut, dans le cadre d'un calendrier commun ».

PROJET DE DECLARATION DU BUREAU ELARGI DU PARLEMENT EUROPEEN

Le Bureau Elargi, réuni en séance extraordinaire à Bruxelles
le jeudi 16 novembre 1989, a approuvé la déclaration suivante :

"Le Bureau Elargi se réjouit des événements politiques, d'envergure historique, qui ont lieu actuellement dans plusieurs pays de l'Europe de l'Est. Il exprime plus particulièrement sa profonde satisfaction quant aux décisions prises sur la libre circulation aux frontières entre la République Démocratique et la République Fédérale d'Allemagne, y compris l'ouverture du mur de Berlin. Cette décision revêt une valeur hautement symbolique pour l'Europe et le monde entier.

Ces événements et ces mesures doivent ouvrir la voie à des processus de véritable démocratisation et d'affermissement des libertés, fondés sur le respect du droit à l'auto-détermination de chaque peuple, sur la constitution d'un Etat de droit et sur des élections libres et pluralistes.

Dans ce contexte international, le processus d'intégration européenne prend une nouvelle dimension. Il est plus que jamais nécessaire que les Institutions de la Communauté Européenne, conscientes des responsabilités politiques et économiques majeures qui leur incombent, relèvent ces défis en accélérant la marche vers l'Union Européenne.

Le Bureau Elargi attend, donc, que les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Douze, réunis à Paris samedi 18 novembre, s'accordent sur des mesures aptes à assurer, d'une façon rapide et cohérente, cette progression indispensable de l'Europe communautaire".

Le Parlement européen organisera, en présence du Conseil et de la Commission, un débat sur ces événements et leurs conséquences au niveau communautaire, lors de sa prochaine session à Strasbourg, qui ~~aura lieu en~~
~~principe le lundi 20 novembre à 18h00.~~

*Déclaration du PE sur
la situation politique
en Allemagne, 1989*
Archives du PE/
EU.HAEU/PE3.
OD.BURE.BUEL//
BUEL-19891116/0020
Union européenne

*Enrique Barón Crespo
avec Lothar de
Maizière au PE, 1990*
Parlement européen
Union européenne

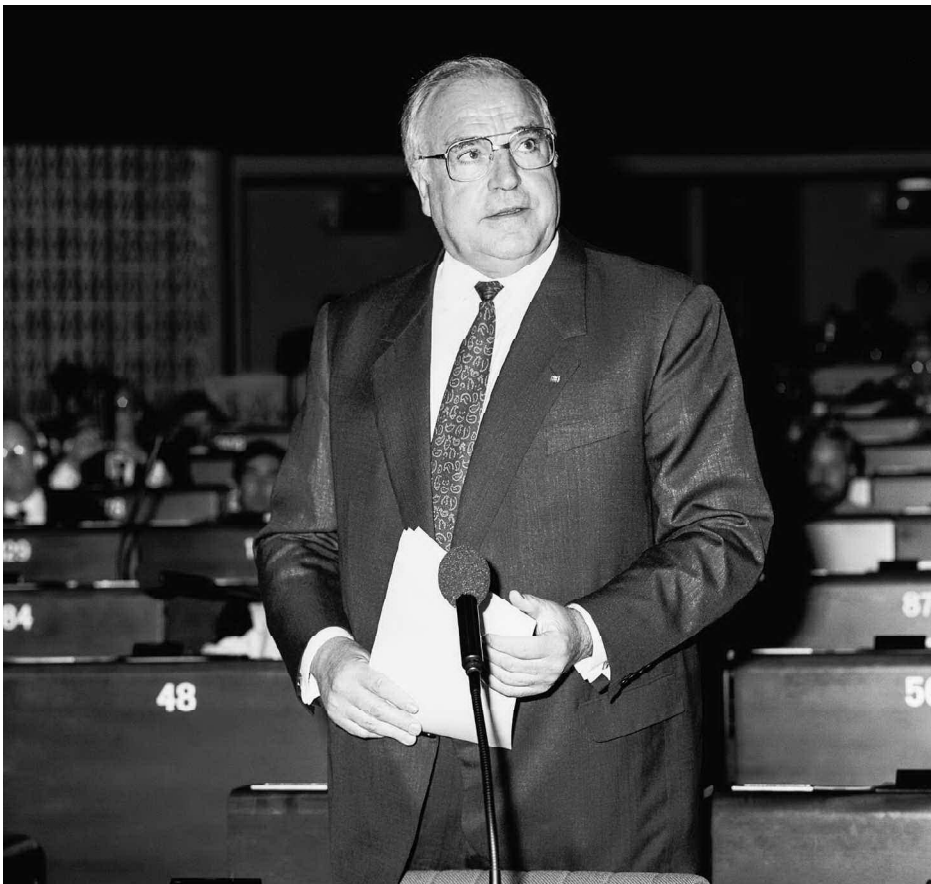


*Lothar de Maizière et
Angela Merkel au PE,
1990*
Parlement européen
Union européenne





*Visite officielle de
Lothar de Maizière et
d'Helmut Kohl au PE à
Strasbourg, 1990*
Parlement européen
Union européenne



*Helmut Kohl au PE,
1990*
Parlement européen
Union européenne

6

LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LES ENJEUX DE LA RÉUNIFICATION ALLEMANDE

Pour les députés européens, la perspective de la réunification allemande est une occasion historique de surmonter définitivement la division de l'Europe et d'y renforcer les équilibres politiques, de favoriser le processus de détente et de paix, de stimuler la coopération entre les peuples européens et de consolider la démocratie et le pluralisme dans l'ensemble du continent européen. Alors que le Conseil européen s'efforce au fil des mois de dégager une position commune des Douze sur la « question allemande », le Parlement européen insiste en de nombreuses occasions sur le fait que l'unification allemande doit s'accompagner d'un renforcement de l'Europe communautaire et d'une évolution vers une union politique qui englobe tous les aspects touchant à la politique extérieure et à la sécurité. Et c'est devant les députés européens que le président de la Commission européenne Jacques Delors déclare, en janvier 1990, que la RDA a sa place dans la Communauté européenne si elle en formule la demande.

Le 15 février 1990, le Parlement européen crée une commission temporaire pour l'étude de l'impact du processus d'unification de l'Allemagne sur la Communauté européenne. Désigné comme rapporteur, le député britannique Alan John Donnelly s'empresse de définir les priorités et la marche à suivre. En concertation étroite avec les Alliés, les deux États allemands négocient directement les détails politiques, économiques et financiers de l'unification dont la date effective est finalement fixée au 3 octobre 1990. Dans le même temps, la commission temporaire « Unification allemande » constitue pendant neuf mois la plaque tournante des activités du Parlement sur le sujet.

Les vingt membres de la commission temporaire – parmi lesquels trois anciens ministres des Affaires étrangères – se concentrent tout d'abord sur les modalités de l'unification allemande et leurs possibles conséquences sur le fonctionnement des institutions communautaires. La commission ad hoc « Unification allemande » s'interroge notamment sur la nécessité d'une révision des traités européens. Elle se penche aussi sur les enjeux budgétaires et financiers de l'incorporation de la RDA à la RFA pour la Communauté européenne. Enfin, la commission temporaire accorde une attention spéciale aux obligations commerciales de la RDA et aux répercussions de l'unification allemande sur les alliances militaires. Dans le cadre de ses travaux, la commission temporaire recueille les avis des commissions permanentes du Parlement afin de mieux estimer les conséquences de l'unité étatique de l'Allemagne sur les domaines d'action et les politiques communes de la Communauté européenne.

Parallèlement, sans même attendre le résultat des travaux de la commission temporaire, les députés européens adoptent une nouvelle série de résolutions importantes, notamment en avril, en juillet et en octobre 1990, sur la réponse de la Communauté à l'unification allemande et sur les implications de celle-ci sur le processus communautaire. Dans ces textes, le Parlement européen estime que l'Allemagne unie doit contribuer à renforcer politiquement et économiquement la Communauté, donner une impulsion au développement économique, social et écologique de l'ancienne RDA et de la Communauté, mais aussi constituer un lien utile entre la Communauté et les pays d'Europe centrale et orientale.



*Jacques Delors au PE,
1990*
Parlement européen
Union européenne




*Commission
temporaire du PE
sur l'unification
allemande, 1990*
Parlement européen
Union européenne



*Le député européen
Alan John Donnelly,
1990*
Parlement européen
Union européenne

*Rapport intérimaire
du PE sur l'impact
de l'unification
allemande sur
la Communauté
européenne (9.7.1990)*
Archives du PE/
EU.HAEU/PE3.
AP.UNIF.1990.RP//A3-
0183/90
Union européenne

FR


 Communautés Européennes
PARLEMENT EUROPÉEN

DOCUMENTS DE SEANCE

Edition en langue française 1989-90

9 juillet 1990 SERIE A DOCUMENT A3-183/90/Partie C

R A P P O R T I N T E R I M A I R E

fait au nom de la commission temporaire pour l'étude de
l'impact du processus d'unification de l'Allemagne sur la
Communauté européenne

sur les répercussions de l'unification de l'Allemagne sur
la Communauté européenne

Rapporteur : M. Alan John DONNELLY

*
* *

Partie C : AVIS des autres commissions

Série A: Rapports - Série B: Propositions de résolutions, Questions orales.
 Série C: Documents provenant d'autres institutions ou de consultations

* I = Consultation nécessitant une seule lecture
** II = Procédure de coopération (Deuxième lecture) qui nécessite la majorité des membres effectifs
** I = Procédure de coopération (Première lecture)
*** = Avis conforme qui nécessite la majorité des membres effectifs

Mercredi, 24 octobre 1990

25. constate par ailleurs qu'il s'agit aussi du domaine dans lequel la Commission a proposé à l'ancienne RDA des dérogations les plus longues; reconnaît qu'il serait irréaliste de demander une réduction des délais mais verrait avec une extrême inquiétude qu'ils soient encore prorogés;

26. demande par conséquent à la Commission de fournir un rapport annuel sur la mise en œuvre de dérogations dans le domaine de l'environnement et sur toute autre mesure qu'il y aurait lieu de prendre pour assurer que les échéances soient respectées ou, si possible, avancées;

27. estime enfin que la situation de l'environnement dans l'ancienne RDA fait partie d'un plus vaste désastre écologique dans l'ensemble de l'Europe de l'Est; souligne que la coopération dans le domaine de l'environnement entre la Communauté et les pays d'Europe de l'Est doit être renforcée dans le contexte du programme PHARE; se félicite de l'accord conclu récemment au sujet du bassin de l'Elbe, qui devrait servir de modèle pour l'action future;

28. souligne l'importance vitale d'une politique énergétique appropriée pour le territoire de l'ancienne RDA; estime que sa mise en œuvre devrait être fondée sur les principes qui régissent la politique énergétique de la Communauté pour l'avenir et non celle du passé; estime que les lacunes importantes de son secteur énergétique actuel et la nécessité d'un renouvellement pratiquement total de celui-ci offrent une occasion précieuse d'appliquer des normes et des technologies basées sur les dernières découvertes dans la Communauté; estime enfin que, parmi les éléments fondamentaux de cette politique énergétique, doivent figurer:

- la décentralisation dans le but d'accorder aux communes une plus grande marge de décision en ce qui concerne l'approvisionnement en énergie;
- la promotion des énergies renouvelables, au moyen d'un traitement fiscal préférentiel,
- le respect total des règles de concurrence,
- l'octroi de prêts EURATOM pour la fermeture réglementée des centrales nucléaires;

29. se félicite que la Commission ait répondu favorablement à la demande parlementaire de révision des perspectives financières accompagnant ses propositions législatives de mesures provisoires; attend la lettre rectificative concernant le budget pour 1991, qu'il a également demandée, et réitère sa demande antérieure à la Commission de présenter une analyse plus détaillée de l'impact de l'intégration de l'ancienne République démocratique allemande dans la Communauté sur les recettes et les dépenses communautaires, analyse sur laquelle la Commission a vraisemblablement basé ses propositions;

30. estime que la mise en œuvre du train de mesures, en particulier celles qui concernent l'octroi des dérogations et la phase transitoire mais aussi d'autres aspects du droit communautaire qui n'y sont pas inclus, tels que les règles de concurrence, exigera une surveillance attentive au cours de la période qui suivra leur adoption; invite la Commission à faire régulièrement rapport aux commissions parlementaires compétentes; s'engage à présenter des propositions plus détaillées concernant le suivi du train de mesures au cours de sa période de session de novembre;

Considérations finales

31. estime que l'avancement de la date de l'unification allemande au 3 octobre 1990 a accru l'urgence d'une solution du problème de la représentation des seize millions de citoyens de l'ancienne République démocratique allemande au Parlement européen; rappelle sa recommandation visant à conférer un statut d'observateurs aux représentants de l'ancienne République démocratique allemande qui assistent aux travaux du Parlement, en attendant un règlement définitif de la question de la représentation de tous les Etats membres au Parlement; note que la commission du règlement a proposé certaines modalités de ce statut d'observateurs mais ne s'est pas prononcée sur le nombre de ceux-ci;

32. estime que les critères qui régissent le nombre des députés au Parlement représentant chacun des Etats membres ne devraient pas s'appliquer à cette nomination exceptionnelle d'observateurs, mais que le chiffre de 18 observateurs devrait être accepté pour permettre une participation intermédiaire aussi large que possible; souligne en outre que ce chiffre ne saurait en aucun cas constituer un précédent en vue de la décision à long terme sur l'équilibre général de la représentation au Parlement européen;

Mercredi, 24 octobre 1990

33. accueille chaleureusement les observateurs élus par les citoyens de la République démocratique allemande mais nommés par le Bundestag au Parlement sur la base précitée, et demande qu'une décision définitive concernant le nombre de ces observateurs soit prise avant les élections allemandes du 2 décembre;

* * *

34. charge son Président de transmettre la présente résolution à la Commission et au Conseil, ainsi qu'aux gouvernements des Etats membres.

b) propositions de la Commission COM(90) 400 final

— proposition de règlement COM(90) 400/3

Proposition de règlement du Conseil relatif à l'instauration de mesures tarifaires transitoires en faveur de la Bulgarie, de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie, de la Pologne, de la Roumanie, de l'URSS et de la Yougoslavie, valable du 1^{er} décembre 1990 au 31 décembre 1991, afin de tenir compte de l'unification allemande.

approuvée avec les modifications suivantes:

TEXTE PROPOSÉ PAR LA COMMISSION
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

MODIFICATIONS APPORTÉES PAR
LE PARLEMENT EUROPÉEN

(Amendement n° 1)

Cinquième considérant

considérant qu'il convient pour ces raisons de suspendre temporairement les droits du tarif douanier commun en faveur des produits originaires de Bulgarie, de Tchécoslovaquie, de Hongrie, de Pologne, de Roumanie, d'URSS et de Yougoslavie, qui font l'objet des accords mentionnés ci-dessus entre l'ancienne République démocratique allemande et ces pays, jusqu'à concurrence des quantités ou des valeurs maximales qui y sont mentionnées;

considérant qu'il convient pour ces raisons de suspendre temporairement les droits du tarif douanier commun en faveur des produits originaires de Bulgarie, de Tchécoslovaquie, de Hongrie, de Pologne, de Roumanie, d'URSS et de Yougoslavie, qui font l'objet des accords mentionnés ci-dessus entre l'ancienne République démocratique allemande et ces pays et de leur développement qualitatif;

(Amendement de compromis n° 167)

Neuvième considérant

considérant qu'il convient, afin de souligner le caractère transitoire de ces mesures, de limiter leur applicabilité jusqu'au 31 décembre 1991 avec possibilité de les renouveler pour une année supplémentaire;

considérant que, compte tenu des difficultés que présente la mise en œuvre de ces mesures et du caractère imprévisible de certaines de leurs conséquences, il convient de souligner le caractère transitoire de ces mesures et de limiter leur applicabilité à une période de deux ans se terminant au 31 décembre 1992;

(Amendement n° 4)

Dixième considérant bis (nouveau)

considérant que la mise en œuvre du présent règlement, quant à ses effets financiers, ne pourra se faire sans révision des perspectives financières et adaptation du budget annuel, ce qui permettra à l'Autorité budgétaire d'intervenir, au cours de la procédure budgétaire, les montants nécessaires pour couvrir l'incidence financière du présent règlement;

Journal officiel des
Communautés
européennes.
Résolution du PE
sur l'unification
allemande, 24.10.1990
Parlement européen
Union européenne

7

LA QUESTION D'UNE REPRÉSENTATION ACCRUE DE L'ALLEMAGNE AU PARLEMENT EUROPÉEN

En moins d'un an, l'Allemagne recouvre son unité et sa souveraineté. Pour le Parlement européen, c'est une très grande satisfaction assortie de la conviction d'avoir été à la hauteur de ces événements historiques. Une question urgente se pose alors : la réunification allemande soulève en effet la question d'une représentation démocratique des 16 millions de nouveaux citoyens de la Communauté européenne. C'est ainsi que le Parlement européen s'accorde à octroyer un siège à 18 observateurs provenant des cinq Länder de l'ancienne RDA.

Élus démocratiquement en mars 1990 à la Volkskammer (Chambre du peuple) est-allemande et délégués entre-temps par le Bundestag allemand, ces observateurs sont associés dès 1991 aux travaux du Parlement européen, de ses commissions parlementaires et groupes politiques. Après certains aménagements logistiques, ils rejoignent - sans droit de vote - la délégation allemande dont la représentation passe ainsi de 81 à 99 députés, en attendant un règlement définitif de la question de la représentation de tous les États membres et l'organisation des élections européennes en juin 1994.

Lettre adressée le 21 février 1991 par Mme SUSMUTH, Présidente du Bundestag, à
M. BARON CRESPO, Président du Parlement européen

Traduction

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre lettre du 21 janvier 1991 relative à la question de la nomination d'observateurs de l'ancienne République démocratique allemande.

Le Bundestag a examiné cette question au cours de sa séance du 21 février 1991 et a décidé d'envoyer comme observateurs au Parlement européen les personnes dont les noms figurent en annexe. Au nom du Bundestag, je vous remercie d'avoir fait en sorte que des personnes de l'ancienne RDA aient été élus dans le cadre d'élections démocratiques puissent participer aux activités du Parlement européen.

J'espère qu'une coopération fructueuse se développera rapidement entre les députés au Parlement européen et les observateurs, afin que ces derniers introduisent les intérêts de la population de l'ancienne RDA dans les travaux du Parlement européen tout en défendant l'idéal européen dans leur patrie et en répercutant les objectifs et les programmes de la Communauté.

(Formule de politesse et signature)

DOC_FR/LLT/104995_F1

PE 149.306/RR/Anl.
cr. DE

ANLAGE

Beobachter des Europäischen Parlaments

1. Herr
Rolf Berend (CDU)
Ländstrasse 17
O - 5601 Gertrode
2. Herr
Dr. Gerhard Retz (SPD)
Ortstraße 26
O - 6421 Lichtenhain
3. Herr
Wolfgang Fiedler, MdL (CDU)
Nr. 13 9
O - 6341 Tröbnitz
4. Frau
Anne-Karin Glase (CDU)
Rheinstraße 8
O - 1933 Tschöblich
5. Herr
Dr. Lutz Goepel (CDU)
Gartenstraße 6 (H 41)
O - 7301 Mochau
6. Herr
Dr. med. Karl Hagemann (CDU)
Parkstraße 2
O - 2320 Hagenow
7. Frau
Dr. Sibylle-Yvonne Kaufmann (PDS)
Leipziger Straße 33
O - 1080 Berlin
8. Herr
Dr. Norbert Kärtcher (PDS)
Tilz-Heckert-Siedlung 59
O - 9270 Hohenstein-Ernstthal

PE 149.306/RR/Anl.

9. Herr
Dr. Dieter-Lebrecht Koch (CDU)
Rembrandt-Weg 1
O - 5300 Weimar
10. Frau
Constanze Koch (SPD)
Hausstraße 21
O - 1221 Kieselwitz
11. Herr
Dr. Hans-Ulrich Meisel (Bündnis 90/GRÜNE)
Mühlsteintstraße 46
O - 4500 Dessau
12. Herr
Edelbert Richter (SPD)
Kanzstraße 9
O - 5100 Weimar
13. Herr
Dr. Walter Romberg (SPD)
Dircowstraße 47
O - 1020 Berlin
14. Herr
Jürgen Schröder (CDU)
Mendelstrahlallee 19 (20-07)
O - 4023 Dresden
15. Herr
Ulrich Stockmann (SPD)
Belforter Straße 23
O - 1055 Berlin

PE 149.306/RR/Anl.

16. Herr
Peter Thietz (FDP)
Kalkberger Straße 7
O - 1254 Schöneiche
17. Herr
Stanislaw Tillich (CDU)
Siedlung 5
O - 8291 Panschwitz-Kuckau
18. Herr
Dr. med. Gotthart Voigt (DSU)
A.-Bebel-Straße 59
O - 9416 Zacherbau

PE 149.306/RR/Anl.

Lettre d'Enrique Barón
Crespo au Bundestag
(21.2.1991)
Archives du PE/
EU.HAEU/PE3.P1.200/
PRES.230/PARL.231/
PAEM//ALLE-1989-
020/0020)

23 NOV. 1990

Arrivée Cah. Srtash. le
envoyé à l'enregistrement

5500 BONN 1.
23. November 1990

DIE PRÄSIDENTIN
DES DEUTSCHEN BUNDESTAGES

An den
Präsidenten des Europäischen Parlaments
Herrn Enrique Barón Crespo
Palais de l'Europe
F - 67006 Straßburg

Sehr geehrter Herr Präsident,

für Ihr Schreiben vom 22. November 1990 und die Mitteilung über die Diskussionen im Präsidium und Erweiterten Präsidium vom 20. und 21. November 1990 sowie des Beschlusses des Europäischen Parlaments vom 21. November 1990 danke ich Ihnen.

Ich gehe davon aus, daß aufgrund dieser Beschlüsse, der in meinem Schreiben vom 10. Oktober 1990 genannten Rechtsgrundlagen sowie aufgrund von Artikel 136 a der Geschäftsordnung des Europäischen Parlaments die von der Volkskammer der Deutschen Demokratischen Republik in das Europäische Parlament entsandten und von mir mit Schreiben vom 10. Oktober 1990 mitgeteilten Abgeordneten nunmehr ihre Tätigkeit als Beobachter aufnehmen.

Ich freue mich auf unsere Begegnung am 27. und 28. November 1990 in Rom.

Mit freundlichen Grüßen

Rita Süßmuth

Prof. Dr. Rita Süßmuth

Traduction de la lettre du Prof. Dr. Rita Süßmuth du 23.11.1990

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour votre lettre du 22 novembre 1990 et les informations concernant les discussions au Bureau et Bureau Elargi du 20 et 21 novembre 1990 ainsi concernant la décision du Parlement européen.

Je considère alors, qu'en raison de ces décisions, de la base juridique énoncée dans ma lettre du 10 octobre 1990, ainsi qu'en raison de l'art. 136a du règlement du Parlement européen les députés envoyés au Parlement européen par la Volkskammer de la RDA et ceux communiqués par ma lettre du 10 octobre peuvent à présent prendre leurs activités comme observateurs.

Je me réjouis de notre rencontre à Rome le 27 et 28 novembre 1990.

(formule de politesse)

*Der Präsident
des Europäischen Parlaments*

22 XI 90 32216
22 NOV. 1990

Prof. Dr. Rita SÜSSMUTH
Präsidentin des
Deutschen Bundestages
Bundeshaus
D-5310 Bonn 1

Sehr verehrte Frau Präsidentin,

herzlichen Dank für Ihren Brief vom 19. September 1990 hinsichtlich der deutschen Beobachter im Europäischen Parlament.

Nach den Diskussionen im Präsidium und Erweiterten Präsidium am 20. und 21. November habe ich gestern dem Europäischen Parlament nach Artikel 137 der Geschäftsordnung vorgeschlagen, dass der Bundestag 18 Beobachter nominiert. Dieser Vorschlag wurde angenommen.

Ich möchte bei dieser Gelegenheit darauf aufmerksam machen, dass bei den Diskussionen dieser Woche eine Anzahl von praktischen Fragen hinsichtlich der Arbeit dieser Beobachter aufgeworfen wurden, die noch keine vollständige Lösung gefunden haben. Eines der Probleme, die behandelt wurden, war, ob die Beobachter nach den gesamtdeutschen Wahlen unter den rechtmäßig gewählten Mitgliedern des Bundestages nominiert werden sollten.

Ich bin sicher, dass wir in der nächsten Woche in Rom Gelegenheit haben werden, diese Frage zu diskutieren, so dass der Bundestag in der Lage sein wird, die Beobachter zu nominieren, damit sie nach den gesamtdeutschen Wahlen vom 2. Dezember 1990 ihre Arbeiten aufnehmen können.

In der Zwischenzeit verbleibe ich

mit vorzüglicher Hochachtung

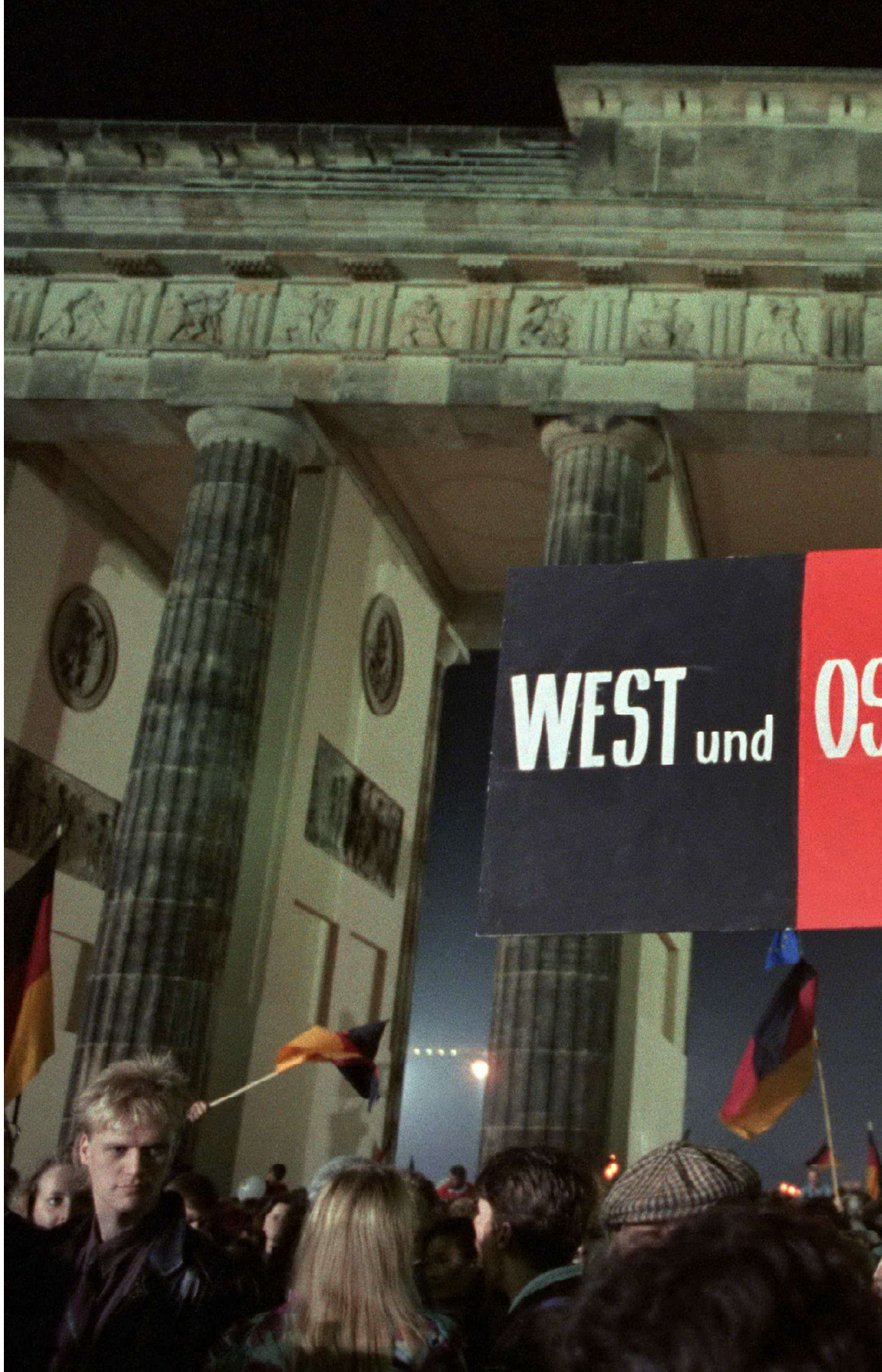

Enrique SABERT CRESPO

*Lettre du Bundestag
au PE (23.11.1990)*
Archives du PE/
EU.HAEU/PE3.P1.200/
PRES.230/PARL.231/
PAEM//ALLE-1989-
020/0040



*Des observateurs
de l'ancienne RDA
participant aux
travaux du PE, 1992*
Parlement européen
Union européenne

Des citoyens célèbrent la réunification de l'Allemagne devant la Porte de Brandebourg, 1990
Conseil de l'UE - Union européenne





CRÉDITS

Exposition « C'était il y a 30 ans. Le Parlement européen, la chute du Mur de Berlin et la réunification allemande » réalisée conjointement par l'Unité des Archives et la Direction des bibliothèques et des instruments du savoir du Parlement européen.

Commissaire d'exposition

Étienne Deschamps, Parlement européen

Éditeur

Ludovic Delépine, Parlement européen

Chef de projet

Sonja Meyrl, Parlement européen

Production en ligne

Douglas McCarthy, Fondation Europeana

Małgorzata Szykielewska, Fondation Europeana

Archivistes

Jose Andres Gonzalez Pedraza, Jean-Pierre Jarry, Renato Lugarini

Exposition rendue possible grâce au soutien des services du Parlement européen, en particulier :

Secrétariat général

Direction générale des services de recherche parlementaire

Direction générale de la communication

Direction générale de la traduction

Direction générale de l'innovation et du support technologique

Sources de l'Union européenne et archives du Parlement européen

Dossier multimedia

https://multimedia.europarl.europa.eu/en/german-reunification-3-october-1990_16502_pk

Pour aller plus loin

- J. ANDERSON, *German Unification and the Union of Europe. The Domestic Politics of Integration Policy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, 240 p.
- M. BIRCHEN, M., *The European Parliament and German Unification*, European Parliament, Archive and Documentation Centre (Luxembourg), 2009, 119 p.
- F. BOZO, M.-P. REY, N. P. LUDLOW, L. NUTI (eds.), *Europe and the End of the Cold War. A Reappraisal*, Abingdon, Routledge, 2009, 290 p.
- F. BOZO, A. RÖDER, M. E. SAROTTE (eds.), *German Reunification. A multinational history*, Abingdon, Routledge, 2018, 234 p.
- M. DETJEN, *Ein Loch in der Mauer. Die Geschichte der Fluchthilfe im geteilten Deutschland (1961-1989)*, Munich, Siedler Verlag, 2005, 480 p.
- J. A. ENGEL, *The Fall of the Berlin Wall. The Revolutionary Legacy of 1989*, New York, Oxford University Press, 2012, 208 p.
- M. GEHLER, M. GRAF (eds.), *Europa und die Deutsche Einheit. Beobachtungen, Entscheidungen und Folgen*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2017, 848 p.
- H.-H. HERTLE, *Sofort, unverzüglich. Die Chronik des Mauerfalls*, Berlin, Ch. Links Verlag, 2019, 368 p.
- C. HILTON, *After the Berlin Wall. Putting two Germanys back together again*, Stroud, History Press, 2009, 224 p.
- Y. MÉNY (eds.), *Building Parliament. 50 years of European Parliament history, 1958-2008*, Luxembourg, Office for Official Publications of the European Communities, 2009, 300 p.
- M. MEYER, F. DESNOYERS, *Mur de Berlin, le monde d'après*, Paris, Larousse, 2019, 304 p.
- N. PARFAIT (eds.), *Une Entente de raison. La chute du Mur de Berlin et les relations franco-allemandes*, Paris, Desjonquères, 2000, 150 p.

N. RICHARSON-LITTLE, *The Human Rights Dictatorship. Socialism, Global Solidarity and Revolution in East Germany*, Cambridge, Cambridge University Press, 2020, 284 p.

C. SALM, *European Parliament and the path to German reunification*, *European Parliament (DG EPRS)*, 2019, 2 p. (« At a Glance. EP History Series »)

M. E. SAROTTE, *The Collapse. The Accidental Opening of the Berlin Wall*, New York, Basic Books, 2015, 320 p.

J. SHAHIN, M. WINTLE (eds.), *The idea of a United Europe. Political, Economic and Cultural Integration since the Fall of the Berlin Wall*, London/New York, Palgrave Macmillan, 2000, 172 p.

A. SIERP, *Democratic change in Central and Eastern Europe (1989-90). The European Parliament and the end of the Cold War*, European Parliament, Directorate-General for Parliamentary Research Services, Luxembourg, 2015, 139 p.

F. TAYLOR, *The Berlin Wall. A World Divided (1961-1989)*, New York, Harper, 2007, 486 p.

H. A. WINKLER, *Der lange Weg nach Westen, vol. 2: Vom "Dritten Reich" bis zur Wiedervereinigung*, Munich, C.H. Beck, 2000, 742 p.

E. WOLFRUM, *Die Mauer. Geschichte einer Teilung*, Munich, Verlag C.H. Beck, 2009, 192 p.

